



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°311/2018

OBJET : Taux de participation statutaire 2019

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille dix sept, et le 18 décembre 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente présente les taux de participation statutaire applicables au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Départemental est majoritaire avec 55% de participation. Les 45 % restants sont répartis entre les trois communautés de communes membres.

Deux critères sont définis statutairement avec un coefficient de 50% chacun :

- La population de la collectivité,
- La représentation au comité syndical.

Les taux de participation statutaire changeant en fonction de l'évolution de la population des collectivités, il convient de voter ces taux chaque année.

La Présidente propose de voter les taux de participation suivants.

	CC Clermontais	CC Lodévois et Larzac	CC Grand Orb	Total
Pop recensement 2015	27305	14 480	20504	62289
Nb de voix	5	2	2	9
% pop totale	43.84 %	23.25%	32.92%	100%
% Nb total voix	55.56%	22.22%	22.22%	100%
Coeff. 50/50 sur 100%	49.70%	22.73%	27.57%	100%
TAUX	22.36 %	10.23%	12.41%	45%

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable sur les taux de participation statutaire présentés,
DECIDE d'adopter ces taux de participation pour l'année 2019.

Pour Extrait Conforme,
 A Clermont l'Hérault, le 18 décembre 2018

La Présidente

 Marie PASSIEUX